

Contrôle des plaques d'immatriculation : dès janvier à Villebois, au printemps à Ambérieu

Vu 2 fois | Le 30/10/2016 à 04:00 | Réagir

EDITION ABONNÉ



■ Marc Longatte, vice-président de la CCPA chargé des déchetteries. Photo F. PYTHON

Des déchets « non autorisés » arrivent en déchetterie VRAI

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) l'affirme : ses cinq déchetteries absorbent des déchets qui ne sont pas de sa compétence. « On n'a pas d'estimation de tonnages, mais on constate qu'on a des déchets qui ne sont pas de chez nous et des professionnels qui ne devraient pas venir », assure Marc Longatte, vice-président de la CCPA. « Actuellement, on n'a plus de contrôles sur les particuliers. On contrôle uniquement les professionnels qui paient une vignette (165 €) collée sur le pare-brise. On va mieux contrôler. On veut éviter aux habitants du périmètre de payer pour des déchets qui ne leur appartiennent pas. »

Tous les habitants devront déclarer leurs immatriculations VRAI

La com-com a opté pour un contrôle des accès par lecture des plaques d'immatriculation. « Les habitants devront déclarer leurs véhicules sur Internet ou auprès de la CCPA, avec plusieurs voitures possibles pour une famille, résume le vice-président. La gestion de fichiers et l'hébergement de la base de données seront confiés à l'entreprise Stackr (Béligneux, NDLR). » Les pros devront aussi déclarer leurs plaques. Ce système fonctionne dans les déchetteries de La Côtière à Montluel (3CM).

Le contrôle démarre fin janvier 2017 pour la déchetterie de Villebois. Celle d'Ambérieu sera concernée fin mars, début avril. Suivront les déchetteries de Meximieux et de Loyettes fin 2017, début 2018 et celle de Lagnieu en 2018.

D'autres conditions d'accès pourraient être instaurées grâce au fichier des plaques. Les élus réfléchissent ainsi à des pistes pour fluidifier l'utilisation des déchetteries. « On peut imaginer qu'il y a tant de passages par an sur les déchetteries, indique Marc Longatte. On voit que des gens viennent trois fois par jour. »

Les professionnels déposent de tout FAUX

Seuls les professionnels qui paient une vignette peuvent utiliser les déchetteries publiques – l'intercommunalité n'a pas l'obligation de ce service pour les pros. Ils sont

MON UNIVERS

MES PAGES FAVORITES
Cliquez sur l'étoile pour ajouter le page à vos pages favorites.

MON COMPTE

Mon compte de A à Z
Gérer mon mot de passe
Gérer mes inscriptions aux new

A LIRE AUSSI



- La déchetterie en chantier pour:
- Réduire les encombrants

Tags de l'article

ACTUALITÉ ENCADRÉ

DANS LA MÊME RUBRIQUE



« Regardez longuement les Asi et vous oublierez que ce sont c »

Un plateau unique avec une sé modèles emblématiques

Point par point

TOUS LI

Inscrivez-vous grati
à nos lettres d'infor

300 actuellement. Ils peuvent aujourd'hui déposer des cartons, du bois, des encombrants et ne peuvent pas utiliser les autres bennes (déchets verts, ferraille, gravats etc.) « On réfléchit à un élargissement de certains déchets aux professionnels. »

Fabienne Python

A LIRE AUSSI

- [La déchetterie en chantier pour six mois](#)
- [Réduire les encombrants](#)

VOUS AVEZ AIMÉ
CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !

Tweeter



ENVOYER À UN AMI



IMPRIMER

Tags : **ACTUALITÉ - ENCADRÉ**

Profitez d'offres exceptionnelles d'une PEUGEOT 308.

Belles reprises PEUGEOT

Tablette Tactile 8 Résolution 1920
WUXGA Technologie IPS Processeur

Tablette tactile SONY

LE JOURNAL DU JOUR



Télécharger l'édition
Lyon - Villeurbanne

JE M'ABONNE



[Philips - Lot de 2 Ampoules LED S...](#)
(144)

€7,99 €7,68 / 100 g